

N° 2025-028

DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'APTV

L'an deux mil vingt-cinq le 12 février, le Conseil Communautaire dûment convoqué le cinq février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (donne pouvoir à Mme Evelyne FAGGIANELLI), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), MARTINOD Marie (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

MM. URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume

Absent :

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 3

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire a désigné 8 titulaires et 8 suppléants pour représenter les Versants d'Aime au sein du Comité syndical de l'APTV.

Pour rappel :

Titulaires :

- Lucien SPIGARELLI
- Jean-Luc BOCH
- Thierry MARCHAND-MAILLET
- Marie MARTINOD
- Christian VIBERT
- Didier FAVRE
- Bernard HANRARD
- Guy DUCOGNON

Suppléants :

- Jean-Louis SILVESTRE
- Maryse FAVRE
- Michelle VILLIEN
- Sylviane DUCHOSAL
- Rose PAVIET
- Isabelle GIROD GEDDA

- Georges BOUTY
- Michel GOSTOLI

Suite au décès de M. Guy DUCOGNON, membre titulaire du Comité syndical de l'APTV, il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un nouveau titulaire pour le remplacer.
Le Président procède donc à l'appel à candidature.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu l'article L.5721-2 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'APTV et notamment l'article 6,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux EPCI par l'article L.5211-1 du même code, disposant que *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,*

Vu la candidature d'une seule personne :

- Jean-Louis SILVESTRE

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux EPCI par l'article L.5211-1 du même code, disposant que *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,*

DECLARE que M. Jean-Louis SILVESTRE est nommé représentant des Versants d'Aime à l'APTV conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT.
Un poste de suppléant étant vacant suite à la nomination de M. SILVESTRE, le Président procède donc à l'appel à candidature.

Vu la candidature d'une seule personne :

- Jacques DUC

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux EPCI par l'article L.5211-1 du même code, disposant que *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,*

DECLARE que M. Jacques DUC est nommé représentant des Versants d'Aime à l'APTV conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT.

La nouvelle liste des représentants s'établit comme suit :

Titulaires :

- Lucien SPIGARELLI
- Jean-Luc BOCH
- Thierry MARCHAND-MAILLET
- Marie MARTINOD
- Christian VIBERT
- Didier FAVRE
- Bernard HANRARD
- Jean-Louis SILVESTRE

Suppléants :

- Jacques DUC
- Maryse FAVRE
- Michelle VILLIEN
- Sylviane DUCHOSAL
- Rose PAVIET
- Isabelle GIROD GEDDA
- Georges BOUTY
- Michel GOSTOLI


FAIT ET DELIBERE LE 12 FEVRIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002 AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX